



Décision n° 2026/06
de la Commission des titres d'ingénieur (CTI)
relatif à l'attribution du label EUR-ACE®
de l'École ESIET-UAS, TUNISIE

Ecole

Nom :	École supérieure Privée d'Ingénieurs et des Études Technologiques de Tunis
Sigle :	ESIET-UAS
Type :	Privé
Pays :	TUNISIE
Sites de l'école :	Tunis
Type de formation :	Diplôme d'ingénieur / master en ingénierie

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2022/07

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie REU (Renouvellement du label EUR-ACE®) :

Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie civil

Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie électrique

Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie électromécanique

Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie industriel

Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie informatique

Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie mécatronique

- Vu la demande présentée par École supérieure Privée d'Ingénieurs et des Études Technologiques de Tunis ;
- Vu le rapport établi par Michèle CYNA (membre de la CTI, rapporteur principal), Francis JOUANJEAN (expert), Xavier KESTELYN (expert), Myriam SERVIERES (experte), Vlad POSEA (expert international), Samuel MARINGUE (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 9-10 juin 2026 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile
Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie civil	2026	2031
Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie électrique	2026	2031
Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie électromécanique	2026	2031
Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie industriel	2026	2031
Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie informatique	2026	2031
Ingénieur de l'École Supérieure Privée d'Ingénieurs et des Etudes Technologiques de Tunis, spécialité Génie mécatronique	2026	2031

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école établira **un tableau de suivi de recommandations** portant sur l'ensemble des recommandations de l'école. Ce document est à transmettre le **15 juin 2029**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Donner accès à la documentation qualité à toutes les parties prenantes et assurer la mise en œuvre du système qualité
- Finaliser la démarche compétence en mettant en place le portfolio de compétences jusqu'à la consultation de ce portfolio par les élèves, en complétant les syllabus lorsqu'il le faut, en évaluant les PFE avec des critères liés aux compétences et en assurant l'appropriation de la démarche par tous
- Mettre en place un plan de recrutement des enseignants et enseignants-chercheurs
- Suivre le devenir professionnel des diplômés au-delà de leur premier emploi
- Renforcer les partenariats, tant pour la recherche qu'à l'international
- Améliorer la communication vers l'extérieur notamment les syllabi complets et le taux d'insertion des diplômés dans l'emploi
- S'assurer que les sciences humaines et sociales ont une place suffisante dans toutes les filières pour répondre aux besoins des employeurs

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 9 juin 2026

Décision approuvée par voie électronique, le 30 juin 2026

Signé électroniquement par
la Présidente
Claire PEYRATOUT

